

est d'un peu plus de 400 millions de dollars, n'est pas satisfaisante. Sans aucune exception, tous se sont déclarés opposés, énergiquement opposés, aux modifications qui sont maintenant proposées à la méthode d'augmentation de la caisse au moyen d'une contribution de 40 p. 100 pour les employés, 40 p. 100 pour les employeurs et 20 p. 100 pour le gouvernement fédéral. Dans chaque cas, ils ont préconisé que les contributions soient remaniées afin qu'une proportion plus grande vienne du Trésor fédéral.

Dans la proposition précédente voulant que deux caisses soient établies, je pense, à la lumière des débats qui ont eu lieu au comité, que c'est le seul genre de recommandation que le comité des relations industrielles aurait dû faire, et qu'il faudrait établir, à l'aide des chiffres de l'actuaire, combien de personnes ont des emplois au cours d'une période normale d'économie. On a dit que le chômage a été anormal au cours des années 1954-1955 et 1957-1958 et que, même si cela était réparti sur une période de cinq ans, nous devrions faire des versements importants à cette caisse qui a baissé d'un chiffre de près de 900 millions de dollars à 454 millions de dollars. Ces chiffres ne tiennent pas compte du chômage de la période 1958-1959. Je pense que tous les députés se rendent compte facilement que si nous voulons indemniser un grand nombre de chômeurs qui ne sont pas assurables, nous devons avoir une caisse d'un genre différent, une caisse qui serait alimentée par les recettes générales et qui mettrait en circulation le montant d'argent que nous ne sommes pas capables de lui assurer. Le chômage qu'il y a eu au cours des deux périodes 1954-1955 et 1957-1958, compte non tenu de 1958-1959, a réduit de moitié les fonds de la caisse. C'est dire que nous ne pourrions supporter la caisse, quelle que soit l'augmentation des contributions au cours des deux ou trois prochaines années, si elle continue à se dégarnir au même rythme qu'à l'heure actuelle.

On a dit que ces contributions, soit les 30 p. 100 qu'on nous demande d'accorder, donneront une somme d'environ 78 millions de dollars. On a beaucoup discuté, monsieur le président, la question de savoir si ce chiffre était le bon. A maintes reprises on s'est demandé quel était le chiffre réel. Le directeur des assurances a signalé à plusieurs reprises que ces chiffres sont estimatifs. Il semble que ces chiffres dépendent de la façon dont on fait l'estimation.

Le surintendant adjoint des assurances, M. Humphrys, a déclaré qu'au lieu du chiffre de 78 communiqué antérieurement à la Chambre, le montant accru des cotisations serait de 97 millions de dollars. Il a également

signalé que la somme dont bénéficieraient les ouvriers, au lieu d'être de 20 millions, serait de 24 millions de dollars. Il a signalé que la prolongation de la période des prestations de 36 à 52 semaines ne coûterait que 11 millions de dollars. Les nouvelles catégories bénéficieraient d'un montant estimatif de 9.4 millions, tandis que les catégories à revenu supérieur bénéficieraient de 3.1 millions de dollars. Tous les organismes ont signalé que c'est injuste envers les ouvriers dont l'emploi est régulier, ceux qui ne manqueront pas de travail, ceux qui ne retireront aucun avantage de la mesure, que de hausser leurs cotisations de 30 p. 100 pour former un total de 97 millions de dollars. Cela ne saurait être juste quand les travailleurs ne peuvent toucher en retour, au maximum, qu'une somme de 20 ou 24 millions de dollars.

Monsieur le président, à mon avis, cette question devrait être déferée de nouveau au comité, qui devrait être autorisé à enquêter sur les rapports,—et sur les démissions aussi,—du comité consultatif. Nous devrions approfondir bien soigneusement les vœux qu'a exprimés le comité consultatif et établir au moins les raisons pour lesquelles ses membres se sont opposés à l'unanimité à la décision que le gouvernement a maintenant prise de présenter ces modifications à la loi sur l'assurance-chômage.

**L'hon. M. Martin:** En pareil cas, à la suite du débat prolongé qui a eu lieu à la Chambre, au sujet de ce bill et des délibérations tenues en comité, et étant donné surtout que les associations nationales de patrons et d'ouvriers du Canada ont protesté presque unanimement, on aurait pu croire que le ministre du Travail aurait profité de la première occasion pour exposer l'attitude du gouvernement sur cette importante proposition qui impose un fardeau de plus de 80 millions de dollars par année aux employés et aux groupes d'employeurs.

Le ministre, cependant, est responsable de sa propre ligne de conduite. Il est responsable de ses actes et je ne puis faire autrement que de signaler que le seul tenant du gouvernement à en parler a été l'honorable député de St-Hyacinthe-Bagot. Il a dit que cette mesure était bien accueillie par les groupements ouvriers du Canada, même s'il n'en est rien, comme on l'a déjà démontré bien clairement. Je vais tâcher de le prouver à mon tour comme l'ont fait mes collègues.

Nous discutons de cette modification à la suite des instances qu'ont présentées nombre d'organismes nationaux représentant et le patronat et le salariat de notre pays. Leur unanimité était remarquable. Ils ont manifesté un mécontentement marqué à l'égard de la mesure à l'étude, mesure qui a soulevé